

TABLEAU DE GARANTIES

---

# Prévoyance Cafétérias



L'assurance en plus facile.

# GARANTIES PRÉVOYANCE CAFÉTÉRIAS

## RÉGIME CONVENTIONNEL

**Cadres****ET****Non-Cadres**

Codes NAF 2008 concernés (sous réserve que l'entreprise applique la CCN des cafétérias) : 56.10A et 56.10B.

	NIVEAU CONVENTIONNEL CADRES	NIVEAU CONVENTIONNEL NON CADRES
<b>DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE EN % DU SALAIRE BRUT</b>		
Célibataire, veuf, divorcé, sans personne fiscalement à charge	100 %	
Marié, pacsé ou avec concubin notoire désigné comme bénéficiaire, sans personne fiscalement à charge	130 %	
<b>INCAPACITÉ / INVALIDITÉ EN % DU SALAIRE BRUT</b>		
Franchise maladie / accident / hospitalisation	choix libre	
Incapacité temporaire totale de travail <sup>(1)</sup>	70 %	
● Invalidité 2 <sup>ème</sup> catégorie Sécurité sociale <sup>(2)</sup>	20 %	20 %
● Invalidité 3 <sup>ème</sup> catégorie Sécurité sociale <sup>(2)</sup>	20 %	20 %
● Invalidité 1 <sup>ère</sup> catégorie Sécurité sociale <sup>(2)</sup>	12 %	10 %
Incapacité permanente de 33 à 66 % suite à un accident du travail ou maladie professionnelle	12 %	10 %
<b>RENTE ÉDUCATION LINÉAIRE</b>		
● Jusqu'à 26 ans si l'enfant est en apprentissage ou inscrit auprès du Pôle emploi ou en stage préalablement à l'exercice d'un premier emploi rémunéré ● Viagère si l'enfant est en 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> catégorie avant 21 ans	12 %	

(1) Sous déduction des prestations versées par la Sécurité sociale.

(2) En plus des prestations versées par la Sécurité sociale.

**L'accord de branche prévoit une cotisation patronale minimale de 0,234 % TA / TB.**

TA (Tranche A) = Partie du salaire allant du 1<sup>er</sup> euro au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PASS).

TB (Tranche B) = Partie du salaire comprise entre le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PASS) et quatre fois ce plafond.

PASS 2021 = 41 136 €.

# Un contrat simple et facile à vivre

LES + APRIL

- Des **conseillers experts à votre disposition** et à celle de vos salariés : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- Le **traitement de vos demandes prioritaires en 48h**



## POUR VOTRE ENTREPRISE

- **L'accompagnement de votre entreprise** au regard des évolutions réglementaires
- **Une gestion dédiée** pour un suivi personnalisé
- **Un espace en ligne dédié pour :**
  - Stocker et archiver vos documents et ceux de vos salariés de manière sécurisée
  - Gérer vos entrées et sorties de personnel
  - Accéder à toutes les informations réglementaires et aux dernières actualités



## POUR VOS SALARIÉS

- **Un espace en ligne dédié** pour accéder à l'ensemble de leurs documents d'affiliation
- **Soutiens de l'Association des Assurés APRIL**

Toute entreprise adhérant à ce contrat collectif souscrit par l'Association des Assurés APRIL devient membre de l'Association. Les salariés de l'entreprise adhérente accèdent ainsi, au-delà des garanties d'assurance, au soutien de l'Association.

  - **Soutien Juridique**, une équipe de juristes spécialisés apporte des réponses dans tous les domaines du droit, accompagne les démarches administratives (santé, retraite, décès...) et aide à résoudre les litiges (santé et immobilier).
  - **Soutien Hospitalisation**
    - Dès 3 jours d'hospitalisation : aide-ménagère, garde d'enfants, garde des animaux de compagnie.
    - Dès le 1<sup>er</sup> jour d'hospitalisation, en cas de chimiothérapie ou radiothérapie : aide-ménagère.
  - **Soutien Frais de santé, Soutien Psychologique et Soutien Aidants**

Sous certaines conditions de ressources, l'Association prend en charge tout ou partie des frais de santé onéreux ou quelques séances avec un psychologue ; **afin de permettre une période de répit à un aidant, contribution pour un séjour ponctuel du proche aidé.**

Toutes les informations et conditions d'accès sur [www.association-assures-april.fr](http://www.association-assures-april.fr)

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium  
114 boulevard Marius Vivier Merle 69439 LYON Cedex 03  
[pro.april.fr](http://pro.april.fr)

S.A.S.U au capital de 540 640€ - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances  
Immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 002 609 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Autorité de contrôle  
prudentiel et de résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.  
Contrat conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par AXERIA Prévoyance.



L'assurance en plus facile.